

REVENDICATION MASCULINE EN ALGÉRIE, DÉRÉLICTION FÉMININE EN CHINE : UN TRAVAIL PROBLÉMATIQUE

Laurent BAZIN
Monique SELIM

Le travail constitue le champ social dans lequel les inégalités sont à la fois les plus saillantes et les mieux répertoriées. Comment les différentes démarches disciplinaires appréhendent-elles ces inégalités et en quoi apportent-elles des interprétations marquées par leur mode de construction de la réalité de ces inégalités elles-mêmes ? Ces questions constituent un problème épistémologique essentiel. À partir d'une enquête anthropologique impliquant les représentations de la dualité sexuelle dans deux situations très contrastées, l'Algérie et la Chine, sera montrée la nécessité de remettre en scène l'imaginaire sur deux plans : l'État et la hiérarchie des sexes. La confrontation se développe autour de groupes sociaux situés eux-mêmes à des paliers différents de l'échelle hiérarchique : des femmes chinoises hautement éduquées ; des hommes algériens, travailleurs du bâtiment. Ce choix, inattendu, s'explique par la cristallisation des logiques sociales que donnent à voir les acteurs et les actrices : frustrations et humiliations se répondent en écho à des processus de domination enchevêtrés, laissant percevoir échecs et schizes, béances et dérélictions des sujets face aux ordres sociaux.

Quelle est la place de l'anthropologie dans les sciences sociales du travail ? Comment l'anthropologue appréhende-t-il la question des normes, en particulier sexuelles, dans les champs sociaux du travail ? Comment voit-il le rôle de l'État dans la construction des rapports sociaux de travail ? De

quelle façon se mène une investigation anthropologique dans un milieu de travail et quelle est sa spécificité méthodologique et épistémique en regard des autres disciplines ? Ayant pour vocation la comparaison, que fait l'anthropologie quand elle se focalise sur le travail dans des contextes différents où se joue la singularité dans les pratiques, les esprits, le symbolique, l'imaginaire ? Telles sont quelques-unes des questions que suscite le paysage français des sciences sociales, marqué de plus en plus par des formes de dilution des cloisonnements disciplinaires concernant les appareils méthodologiques. Ainsi, le terme ethnographie s'est imposé un peu partout, de la sociologie aux sciences politiques, et de la gestion à la microéconomie. À chaque emprunt, il paraît destiné à authentifier les matériaux recueillis, opérer comme une sorte de preuve de vérité, rendant incontestables les hypothèses et les raisonnements développés. Cette diffusion du terme « ethnographie » est révélatrice de maintes autres associations des instruments méthodologiques auparavant propres à chaque discipline : enquêtes quantitatives par questionnaire et qualitatives, statistiques, observation dite, systématiquement, « participante », immersion, sont devenues des combinaisons techniques à disposition de chacun, quelle que soit la discipline à laquelle il entend se rattacher. Dans ce contexte brouillé, les outils d'enquête faits de bricolages et d'hybridations, semblent effacer la réflexion épistémologique.

Le travail est l'objet d'approches plurielles : sociologie du travail mais aussi sociologie des organisations et de l'entreprise, économie du travail, psychopathologie et ergonomie du travail, management, etc. Toutes ces sous-disciplines spécialisées puisent elles-mêmes dans un arsenal qui est désormais un bien commun transdisciplinaire : rapport travail/hors travail, temps professionnel et vie familiale, représentations et subjectivation du travail, genre, implication et réflexivité du chercheur, s'y retrouvent déclinés selon des formulations proches. Peu élaborée est la généalogie de ces différentes topiques, qui ont, depuis les années 1980, fait éclater l'appréhension tendanciellement dogmatique du travail inspirée du marxisme et centrée sur la chaîne, l'atelier, le syndicat, les qualifications. Les recherches actuelles sur le travail se déploient dans un espace de plus en plus balisé par les transformations elles-mêmes du travail : réduction de son coût, diminution du personnel, flexibilité, fragmentation des statuts de travail, etc. L'incorporation de ces mesures de pression sur le travail dans la construction de l'objet travail doit être soulignée tant elle rompt avec l'inspiration scientifique antérieure en la matière, centrée alors sur l'affrontement capital/travail et l'engagement du chercheur dans le champ du travail. Il en résulte une nouvelle émergence de l'interactionnisme, faisant du travail une scène relationnelle coupée de la société, de l'État et du politique. Puisque l'anthropologie n'a le monopole ni des représentations du travail, ni de la

subjectivité au travail, ni des rapports travail/hors travail/famille, etc., qu'est-ce qui caractérise sa démarche d'enquête sur le travail et quels peuvent en être les apports ?

C'est ce que nous tenterons d'appréhender en retenant le concept de « cadre », peu présent dans les sciences sociales du travail de manière générale et particulièrement heuristique dans le champ des inégalités constitutives du travail.

Construire un cadre à l'investigation anthropologique sur le travail et les inégalités

La notion de « cadre » circonscrit le cercle et les positions à partir desquels se produit une connaissance singulière. Les espaces de travail, qu'ils soient matériels ou immatériels (par exemple, dans le cas de travailleurs sur Internet) se constituent autour d'activités finalisées possédant leur propre rationalité issue du dispositif hiérarchique mis en place. L'une des orientations majoritaires des études sur le travail vise à intégrer le chercheur dans ces espaces tels qu'ils se donnent à voir, à « naturaliser » sa présence : dans cette optique, il est censé s'immerger dans le tissu relationnel, gommer les signes de son observation, adopter les codes des acteurs ; bref, se mouler dans les formes de son objet. Le caractère hyperhiérarchique des organisations de travail conduit à ce qu'une telle attitude, loin d'être heuristique, ait pour conséquence de lisser les tensions, de dissimuler les conflits, d'*invisibiliser* les résistances, les acteurs ayant des difficultés à situer la posture du chercheur, à évaluer ses attentes et ses projets. Ce dernier peut alors adopter à son *insu* une perspective normative, que questionnaires et enquêtes quantitatives viendront corroborer.

Poser la nécessaire construction d'un cadre dans une investigation anthropologique sur le travail revient, à l'inverse, à mettre l'accent sur les facettes de la rupture que suscite l'arrivée de l'anthropologue sur le terrain. Il ne s'agit pas de « normaliser » sa présence mais au contraire, d'exacerber le caractère inédit, « anormal », de son insertion et de son écoute. L'anthropologue intervient comme un étranger dans l'organigramme hiérarchique en place : c'est en bâtissant les contours de son altérité et son extériorité qu'il va pouvoir aborder le mode de communication en jeu entre les acteurs. L'édification d'une position interne/externe, qui tisse de la proximité à partir de la distance, en fait un acteur social dans l'espace de travail qu'il s'efforce de rendre intelligible. L'évolution de sa position, par définition oxymorique, fonctionne comme un miroir pour les sujets qui viennent alors élaborer le sens de leur trajectoire face à cet autre, approprié dans l'intimité, mais qui reste fondamentalement hors de la sphère des relations interpersonnelles de travail et du cours de la vie individuelle et

collective. Non normative, la logique de l'anthropologue – qui arrive mais est voué à partir – ouvre sur l'analyse des béances et des failles des normes chez les acteurs et dans les espaces de travail aux niveaux micro et macrosocial. Par-là même, elle rétablit le poids des imaginaires dans les conduites concrètes. Parce que l'anthropologue est imaginativement hors des rapports d'inégalité dans le champ du travail, il permet que ceux-ci soient particulièrement dits et expliqués dans leur caractère d'injustice insupportable pour les acteurs.

Précisons les faisceaux de sens qui nourrissent aujourd'hui les normes. Dans la période actuelle, des normes globales sont en voie d'élaboration dans la conjoncture d'unification mondiale du capitalisme financiarisé. Le rayonnement de ces normes globales est induit notamment par la généralisation des médias et des outils numériques. Dissolvant l'ancienne dichotomie Nord/Sud, les normes globales imbriquent en particulier le travail et le genre et engendrent des contradictions majeures (Bazin, Selim 2012). Les normes globales de travail visent une baisse systématique du coût du travail qui conduit aux déplacements des investissements, selon les moments et les opportunités, et aboutit à une insécurisation croissante des conditions de travail. Dans ce contexte, les mots d'ordre de « travail décent » et d'égalité de traitement selon le sexe, qui constituent aujourd'hui les normes globales de genre, légitiment cette pression toujours plus forte sur le travail et apparaissent donc nettement plus décoratifs qu'efficaces. À un autre niveau, dans toutes les sociétés, des normes sexuelles aspirent à assurer les rapports de domination entre hommes et femmes selon des logiques symboliques toujours singulières mais sur le fond équivalentes. Les États sont placés sous la menace d'un double couperet : d'un côté, ils sont évalués par les organisations internationales dans leur application des normes de genre, et de l'autre ils sont érigés en garants des normes sexuelles d'inégalité et de hiérarchisation des hommes et des femmes pour maintenir une unité nationale rendue toujours plus précaire par la globalisation économique. Enfin, ils sont corollairement soumis aux normes économiques qui leur imposent de démanteler les anciens dispositifs de protection du travail.

L'ensemble de ces normes, en exerçant des injonctions paradoxales sur les acteurs sociaux, alimente les imaginaires, creuse des failles subjectives, nourrit espoirs et révoltes sur les inégalités criantes. La perspective anthropologique que nous présentons et qui insiste sur la construction d'un cadre de communication avec les sujets, cristallise au cours des face-à-face avec l'anthropologue ces déchirements entre les normes. L'enquête opère alors comme un révélateur de l'ensemble des contradictions qui sont mises en jeu par les différentes instances normatives. C'est ce qu'illustrent avec acuité les situations de travail contrastées observées en Algérie et en Chine. Celles-ci ont en commun des processus de démantèlement du salariat qui,

dans les deux cas, ont démarré à la fin des années 1970, après la conversion à l'économie de marché, en Chine comme en Algérie. Dans ce dernier cas, la conséquence immédiate est un besoin de re-légitimation de l'État, qui se traduit par le renforcement de son caractère islamique et, corollairement, la réaffirmation d'une infériorité du statut des femmes. En revanche, durant la période maoïste en Chine, l'État-parti entendait rehausser la condition féminine et instruire l'égalité des hommes et des femmes que l'introduction du marché dans les années 1980 met à bas.

L'intérêt d'une confrontation entre la situation des ouvriers algériens du bâtiment et celle des femmes chinoises hautement éduquées, tient au traitement dont la dualité sexuelle comme inégalité ontologique est l'objet dans la relation croisée au travail et à l'État. Pour les Algériens sur les chantiers, il s'agirait de demander à l'État de rétablir un statut sexuel symbolique que les hommes ont, de leur point de vue, perdu depuis la fin de l'âge d'or développementaliste, le chômage croissant et le cruel manque de logement qui leur fait penser une impuissance à assumer leur identité de chef de famille. Pour les femmes chinoises qui peuvent prétendre – grâce à leurs diplômes, leurs compétences et leurs revenus – gravir peu à peu la hiérarchie des responsabilités, s'impose le désir d'une prise de distance avec l'État et le Parti confondus qui tiennent les rênes dans l'espace de travail (université, groupe de presse, entreprise) : en effet leurs représentants font régner – dans les positions hiérarchiques, les recrutements etc. – une domination et une préférence masculines systématiques parées de la légitimité politique.

Ces deux scènes mettent en évidence de quelle manière la matrice symbolique de la différence sexuelle est au cœur, dans les champs sociaux de travail, de l'emprise de l'État, qu'il faille la rehausser, voire l'exacerber ou au contraire la neutraliser, l'effacer : elle se présente comme un ultime remède chimérique à des inégalités irréfragables.

Frustrations féminines en Chine

Les prémisses et le déroulement de l'enquête elle-même expliquent le profil des femmes chinoises rencontrées et renvoient à l'inscription de l'anthropologue dans un mode de communication égalisateur de par son appartenance de sexe et son statut de chercheur (Selim 2015). Un groupe de femmes rassemblé par l'enseignement des *gender studies* – dont l'importation est financée par des fondations américaines – se constitue autour de quelques professeures de diverses universités cantonaises, leurs étudiantes, des artistes, des journalistes. Une insertion dans ce groupe permet de premières enquêtes en suivant les réseaux des unes et des autres, puis de nouvelles, centrées sur des journalistes femmes rassemblées par un colloque, lui aussi financé par de grandes ONG étrangères. Le travail, ses

représentations, les rapports hiérarchiques dans leur articulation au politique, le marché du travail, sont des sujets abordés par nos interlocutrices âgées de 20 à plus de 60 ans. Les plus anciennes générations s'interrogent beaucoup sur l'évolution de la condition féminine entre la période maoïste et un présent hypercapitaliste, marqué par un consumérisme effréné (Angeloff, Lieber 2012). En effet, la « supériorité » masculine a fait un retour frappant et n'est plus modérée par les mesures étatiques. Au contraire, elle a été renaturalisée dans les institutions, les mentalités, le parti. Toutes les jeunes femmes rencontrées dans l'enquête font état de sentiments aigus d'injustice qui commencent dès les premières années d'université : elles constatent de manière récurrente que lorsque les femmes accèdent plus nombreuses que les hommes à une filière grâce à leurs notes, les règles sont changées pour que des hommes les remplacent ; les « aménagements » pour favoriser les hommes seraient encore plus nombreux aux examens et aux concours. Pour toutes, le fait que des hommes soient à la tête des départements, des commissions, de l'administration, conduit à ces modes d'écartement et de relégation des femmes au bénéfice des hommes. L'appropriation des ressources financières et du pouvoir politique par les hommes est dénoncée comme le moyen d'enfermer les femmes dans des domaines mineurs. Des critères physiques et de jeunesse sont en outre imposés à ces dernières pour obtenir un emploi.

À ces différentes accusations s'ajoute, dans le cas des journalistes de certains grands groupes de presse, l'obligation faite aux femmes durant leurs congés de maternité de rémunérer leur employeur pour les dépenses d'assurance sociale, de fait supérieures à leur salaire de base minimal. En effet, payées à la tâche – c'est-à-dire au nombre d'idéogrammes – les jeunes femmes réussissent à avoir des salaires confortables grâce à des rythmes de travail intenses et épuisants. De façon beaucoup plus dure que les universitaires – dont les cours sont enregistrés en vue de surveillance –, elles perçoivent les couperets d'une censure politique permanente et menaçante. Universitaires – désormais embauchées sur des contrats de deux à trois ans qui impliquent pour être renouvelés des publications dans les revues répertoriées – ou journalistes au statut de tâcheronne, les unes et les autres subissent un dilemme crucial entre, d'une part, les normes socioculturelles générales qui les veulent mariées, mères d'un fils avant 30 ans et brus dévouées à leurs beaux-parents et, d'autre part, les régimes de travail qui poussent à l'extrême les exigences libérales leur demandant précisément de faire plus qu'un homme sans en être un ni d'aucune façon engendrer : « On dirait qu'il n'y a que leurs femmes qui peuvent avoir des enfants » soulignent-elles en parlant des « dirigeants ». Soumises à une injonction paradoxale, sans solution satisfaisante et au contraire génératrice de frustrations durables, ces jeunes travailleuses intellectuelles surqualifiées

découvrent, avec les programmes des ONG étrangères qui s'infiltrèrent en Chine depuis le début des années 2000, un horizon de liberté localement impensable. Derrière la « propagande du genre » qui leur est dispensée, se donnent à voir des normes globales elles-mêmes travaillées par des tensions notables entre un pôle, égalitariste, de partage, et l'autre, singulariste, de féminité.

Ces contradictions internes aux normes globales de genre ouvrent un espace imaginaire remarquable où nos interlocutrices chinoises¹ vont placer leurs désirs, leurs interprétations, leurs ambivalences. Le mouvement LGBT (*Lesbian, Gay, Bisexual, Trans*) attire d'autant plus l'attention qu'il lève d'énormes interdits. Que, sous le genre, se glisse la démocratie est une constante de ces interventions externes, durant la guerre froide (Michel 2013), comme maintenant, dans les pays communistes et les dictatures nationalistes telle l'Ouzbékistan. D'aucunes de ces femmes, plus jeunes ou plus âgées, passent ainsi d'une possible libération imaginée des chaînes de l'appartenance de sexe, à une distanciation de plus en plus grande avec l'orthodoxie politique de l'État-parti. En fin de compte, certaines de ces femmes vont choisir d'affronter ce dernier directement, dans leur travail mais aussi dans l'espace public, bouleversées par l'un ou l'autre de ces scandales politico-sexuels qui alimentent la quotidienneté chinoise : femme de condition inférieure violée et assassinée par un dignitaire politique resté impuni ; « affaires » étouffées où se mêlent sexe, politique, travail et corruption, etc. L'autoritarisme du gouvernement – estimé « consultatif (Teets C. J. 2013) » ou régressant vers un modèle répressif (*Multitudes* 2013) – fait dévier la revendication féministe vers une contestation des normes globales de travail, de la domination politique, des inégalités générales entre hommes et femmes.

Humiliations masculines en Algérie

À présent, examinons un tout autre versant des rapports entre travail, État et normes sexuelles, en abordant les représentations des travailleurs manuels masculins en Algérie. Le groupe social choisi pour l'enquête est constitué d'hommes travaillant dans le bâtiment à Oran, sur différents sites de travail, notamment deux chantiers de construction d'immeubles et une entreprise publique de bâtiment. Celle-ci est un résidu du démantèlement, à la fin des années 1990, d'une société d'État qui avait connu sa période de gloire dans les décennies précédentes. L'investigation met donc en relation des ouvriers d'expérience, de statut, d'âge, et de provenance divers.

1. Comme d'ailleurs celles d'Ouzbékistan (Bazin, Hours, Selim 2009).

Quelle que soit la diversité des trajectoires individuelles, professionnelles, les familles de ces ouvriers s'inscrivent dans leur quasi-totalité dans une logique de rôles sexuels fortement différenciés : les épouses n'ont pas d'emploi, sauf en de très rares exceptions, et il échoit aux hommes de garantir un revenu suffisant pour assurer l'entretien quotidien et le logement de la maisonnée. Dans un pays où le taux d'emploi féminin progresse mais demeure l'un des plus faibles du monde, cette division sexuelle du rapport au travail est en quelque sorte consacrée par l'État qui a institué une indemnité « pour salaire unique », rebaptisée « prime de femme au foyer » dans le langage courant, incorporée dans le salaire des fonctionnaires, et souvent réclamée par d'autres catégories de travailleurs, quel que soit le statut professionnel de leur épouse. D'un autre côté, une politique d'habitat – ambitieuse mais toujours jugée défailante – confère des droits, selon le niveau des revenus, au logement social ou à l'obtention d'aides pour l'achat d'une habitation à chaque couple marié. Ces dispositifs illustrent la manière dont les politiques publiques se fondent explicitement sur le couple conjugal : ils inscrivent dans les significations une sorte de parrainage de l'État, qui est cependant toujours jugé défailant ainsi qu'on le verra. Car la figure de l'État protecteur en Algérie s'est instituée à l'indépendance en 1962 sur le principe du monopole et de la redistribution des ressources (emplois, terres, logements, richesses pétrolières), de manière à restituer aux hommes une dignité bafouée par la colonisation (Mehdi 2013), la dignité des femmes reposant à son tour sur la protection des hommes de leur parentèle. Les dispositions légales renforcent ainsi les normes sociales instituant le mariage comme la clé de l'accès aux conditions d'hommes et de femmes, dont les rôles et les statuts sont différenciés, et impliquent une dépendance féminine réaffirmée dans la révision du code de la famille en 1984².

Si le mariage est la condition d'obtention d'un appartement « indépendant » (de la tutelle parentale) – pour les hommes et bien plus encore pour les femmes – la difficulté d'accès au logement, dont les loyers dépassent les capacités de revenus dans les classes populaires, est une réelle entrave à la conclusion de mariages. De la sorte, comme le soulignent certains interlocuteurs, l'âge du mariage a fortement reculé. « Quand la situation était bien, à 20 ans on se mariait. Maintenant, jusqu'à 40 ans », affirme par exemple Mourad, un ferrailleur né en 1950, qui fut employé dans une entreprise publique du bâtiment relevant de l'armée, jusqu'à son démantèlement en 1997. « Le problème le plus important, c'est le logement.

2. Lors du mariage, les intérêts de l'épouse sont légalement « garantis » par un « protecteur » masculin, dénommé *wali* en langue arabe, terme qui désigne également les préfets/gouverneurs, détenteurs de l'autorité de l'État à l'échelon provincial (*wilaya*).

On n'a pas de place pour dormir. Les fils vont dire que leur père n'a rien fait pour eux » dit-il encore dans un aveu de honte, en présence de trois de ses fils âgés de 22 à 29 ans. La maisonnée est composée de dix personnes, dont un fils marié, son épouse et leur fillette, pour un appartement social de trois petites pièces, obligeant les filles à partager la chambre des parents. Le fils aîné, Mohamed, qui s'est arrogé la place lucrative de gardien du parking voisin, tire de cette activité un revenu bien plus élevé que son père, mais tous deux considèrent néanmoins qu'il ne travaille pas. Il est en revanche fier d'exhiber quelques fiches de paye obtenues une dizaine d'années auparavant en travaillant comme manœuvre sur le chantier d'un grand hôtel où était employé son père. Sans la dignité d'un emploi, et bien qu'il dispose de revenus supérieurs à ceux qu'il pourrait tirer de n'importe quel travail déclaré, habitant un appartement déjà surpeuplé, Mohamed se voit obligé de renoncer au mariage. Il esquisse un moment le souhait d'épouser une femme veuve, non parce qu'il en est déjà l'amant mais parce qu'elle possède un logement : une solution réputée de plus en plus courante mais peu glorieuse et qui écorne l'image qu'il se fait de sa virilité. Or, comme il l'affirme par ailleurs en faisant état de la réputation de ses frères et de lui-même dans son quartier : « On cherche à gagner les hommes plus que l'argent. »

Cet exemple rapidement évoqué d'un père et de son fils, confrontés aux problèmes d'emploi, de logement, de revenus, de mariage, illustre la manière dont le travail est pris dans un rapport à l'État. Les vieux ouvriers du bâtiment comme Mourad, qui ont été embauchés dans des « sociétés nationales » avant leur démantèlement, soulignent la perte du statut symbolique associé au travail pour l'État : c'est l'ensemble des protections accordées par l'État qui a disparu, non seulement en termes de stabilité de l'emploi, mais vis-à-vis de « l'assurance » (selon le terme désignant en arabe algérien le système de sécurité sociale) et des conditions de travail. Car les employeurs privés ne sont pas l'équivalent de l'employeur public³ et ne constituent qu'un pis-aller : chacun est persuadé que le dossier constitué pour la déclaration à l'assurance demeure dans un tiroir dont il ne sort qu'en cas d'accident du travail ; il n'y a pas de fiches de paye ou bien elles mentionnent un salaire inférieur à celui qui est réellement perçu lorsqu'elles

3. En 1964, Jeanne Favret-Saada faisait déjà ce constat à propos des paysans des Aurès : « À leurs yeux il n'existe plus qu'un métier, celui de fonctionnaire – titre dont se parent tous les employés du secteur public –, le reste n'étant que passe-temps, cache-misère » (Favret-Saada 2005 : 47). Cette situation résulte des transformations historiques : le spectacle de la société coloniale pendant 130 ans, l'édification de l'État par la guerre d'indépendance dans laquelle la paysannerie a pris une part majeure, la « crise de l'agriculture traditionnelle », bien étudiée par Bourdieu et Sayad (1964), liée à la colonisation et amplifiée par le déplacement forcé des villages durant la guerre, ainsi qu'à l'importance prise par l'immigration dans la reproduction économique et sociale des campagnes.

existent ; les ouvriers ne peuvent se syndiquer et sont condamnés au silence de peur d'être congédiés ; les normes légales de sécurité ne sont pas respectées. « Normalement l'État doit nous protéger, mais il nous vole », affirme par exemple Mourad, passant des questions de protection du travail à la corruption et à la cupidité qu'il attribue aux « dirigeants » (du gouvernement). Car si les employeurs privés sont couramment accusés de ne penser qu'à leur profit au détriment des travailleurs et de l'objectif général du développement du pays, c'est encore plus le cas pour les « dirigeants » (les gouvernants) que l'on considère uniquement motivés par leur enrichissement personnel et qui captent les immenses richesses issues de l'exportation des hydrocarbures ou se positionnent dans des niches économiques.

Du démantèlement de la firme publique, qui jadis employa Mourad, est issue l'entreprise de bâtiment, choisie comme site d'investigation, dont la taille a été réduite et où aucun investissement n'a été réalisé depuis les années 1980. Les ouvriers qui y sont demeurés perçoivent l'érosion de leur salaire comme le signe d'une perte de leur statut social, c'est-à-dire de la valeur que leur accordait l'État. Si les ingénieurs évoquent avec nostalgie la période « socialiste » à travers leurs prouesses techniques passées et la fonction de formation qu'assumaient ces sociétés publiques (et qui fait défaut aujourd'hui sur un plan national), les ouvriers, de leur côté, dénoncent avec virulence la corruption de leurs cadres et décrivent avec précision les trafics multiples auxquels ils se livrent dans l'entreprise, avec la complicité du directeur général et du responsable syndical qui est lui-même membre de la direction. Perte du statut associé au travail pour l'État et accusation de la vénalité des réseaux clientélistes de l'État se retrouvent donc ici aussi associées. Dans toutes les situations d'emploi, le « manque de contrôle » est un leitmotiv des discours, qui souligne dans une même expression de multiples défaillances de l'État à faire respecter les règles et les normes.

Pour les hommes plus jeunes, dont le travail sur les chantiers n'est parfois que temporaire, l'attention fréquemment accordée à la fiche de paye (à l'exemple de Mohamed) et à « l'assurance » relève du même constat d'une absence de protection par l'État. L'assurance n'est pas seulement valorisée pour les droits qu'elle ouvre (à la retraite notamment) ou ce qu'elle couvre (les accidents du travail) : comme la fiche de paye, elle exprime un signe de conformité bureaucratique, c'est-à-dire qu'elle constitue la marque de l'État, et c'est en tant que telle qu'elle confère à l'emploi une dignité statutaire. Inversement, l'absence d'emploi déclaré ou le chômage sont interprétés couramment comme un reniement de la puissance publique : « L'État ne nous aide pas ; l'État nous a abandonnés » est la parole la plus commune parmi les chômeurs ou ceux qui, n'ayant pas d'emploi déclaré, se considèrent comme tels (Mebtoul 2005, 2008). La même logique conduit à

une large extension de la catégorie de chômage : celle-ci ne signifie pas seulement l'absence d'une activité professionnelle, mais aussi le fait que lorsqu'activité il y a, celle-ci ne soit pas adossée à l'État. Regroupés en association, des artisans du bâtiment se désignent ainsi comme des « artisans chômeurs » du fait que les conditions fixées par une récente loi sur les marchés publics, contre laquelle ils s'insurgent violemment, les écartent des travaux pour les organismes d'État.

Si les vieux travailleurs s'estiment humiliés de ne pouvoir s'acquitter de leurs responsabilités de chefs de famille et subvenir aux besoins de leurs proches, les jeunes expriment dans les entretiens le désespoir de se voir bridés dans leurs aspirations à un statut d'homme. Les difficultés d'accès à un emploi digne et rémunérateur, au logement et *in fine* au mariage, les confinent dans une non-existence sociale : « Je ne suis rien ; je n'ai rien ; je n'ai rien fait » sont des paroles fréquentes qui expriment l'impossibilité de gagner une reconnaissance sociale. Le sentiment de « mort sociale » est alors attribué à l'abandon de l'État et se transforme en une accusation envers les gouvernants : « L'Algérie est un cimetière », « les dirigeants sont des poulpes qui étouffent les jeunes dans leurs tentacules », etc. La fuite vers l'Europe est souvent envisagée comme le seul moyen de sortir d'une situation bloquée, parfois dans l'espoir d'y trouver une meilleure reconnaissance professionnelle et des revenus plus élevés, parfois seulement dans l'idée de vivre l'indignité de sa condition loin des regards des proches et des voisins.

Des normes sexuelles réhabilitatrices du statut

Dans les études que nous avons effectuées en Algérie et en Chine, « redevenir un homme, ne plus être une femme » était apparu comme un leitmotiv cristallisant dans l'esprit des sujets leur situation de travail, situation, dans les deux cas, très insatisfaisante à leurs yeux. D'un côté comme de l'autre, l'État, qui surplombe les scènes, était accusé de ne pas permettre de pouvoir se réaliser *dans* et *par* le travail. Le caractère nodal que revêt ici l'actualisation symbolique de la différence sexuelle appelle en conclusion quelques précisions épistémologiques. Tout d'abord soulignons que nous ne nous sommes pas ici positionnés dans une optique désormais dénommée classiquement « de genre » pour deux raisons : nous n'avons pas fait l'inventaire des inégalités de sexe et des dominations sexuées dans les champs de travail examinés ; nous ne nous sommes pas non plus identifiés à notre appartenance de sexe. Nos analyses font de l'anthropologue un individu *dans* et *hors* de la dualité sexuelle qui, dans un premier moment, scelle les alliances, et dans un second temps se retire des affirmations de sexe. Cette position s'appuie sur une tradition intellectuelle critique qui, bien

que considérant l'appartenance de sexe du chercheur comme un biais inévitable, ne saurait en faire le début et la fin de la recherche, le pivot sur lequel on s'arrête après avoir tourné autour. L'appartenance de sexe est en effet par définition aporétique et de plus en plus démantelée par les pratiques et les normes globales (Querrien, Selim 2015) ainsi que nous avons voulu le montrer en ne « collant » pas sur ce point aux visions des acteurs et actrices. Nous avons en effet choisi de mettre en lumière les constructions idéelles des hommes et des femmes rencontrés en retenant deux strates sociales qui aiguïssent la dénaturalisation des hiérarchies de sexe dans deux pays symptômes des reconfigurations de la globalisation : des hommes algériens au plus bas de l'échelle sociale, des femmes chinoises surdiplômées, tous brimés dans leur désir d'ascension sociale. Point de comparaison ici (Bazin, Selim 2001), mais des regards qui révèlent des processus contradictoires, similaires dans les deux pays, articulant des logiques conservatrices et restauratrices des dominations qui s'ancrent dans les idéologies religieuses et identitaires, et d'autres logiques orientées vers une « libération », inspirées, elles, par les idéologies globales du genre.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANGELOFF Tania, LIEBER Marylène, 2012 : *Chinoises au XXI^e siècle. Ruptures et continuités*, Paris, La Découverte.
- BAZIN Laurent, HOURS Bernard, SELIM Monique, 2009 : *L'Ouzbékistan à l'ère de l'identité nationale*, Paris, L'Harmattan, coll. « Anthropologie critique ».
- BAZIN Laurent, SELIM Monique, 2012 : « Travail, sexe, État », *Variations. Revue internationale de théorie critique* (en ligne).
- BAZIN Laurent, SELIM Monique, 2001 : « Diffractions politiques du marché (Côte-d'Ivoire, Vietnam) », *Journal des anthropologues*, n° 87, p. 109-137.
- BOURDIEU Pierre, SAYAD Abdelmalek, 1964 : *Le déracinement*, Paris, Minuit.
- FAVRET-SAADA Jeanne, 2005 : *Algérie 1962-1964. Essais d'anthropologie politique*, Paris, Bouchène.
- MEBTOUL Mohamed (ed.), 2005 : *Les récits de vie des jeunes : études, chômage, famille, santé, sexualité*, Oran, publications GRAS (Groupe de recherche en anthropologie de la santé).
- MEBTOUL Mohamed, 2008 : *Une vie quotidienne sous tension*, Oran, publications GRAS.

- MEHDI L., 2013 : « Le désenchantement de la démocratie en Algérie », *Alternative left theories, Comparing experiences from four countries (Vietnam, Algeria, Mozambique and Cuba)*, Rosa Luxemburg Foundation, Hanoi, mai 2013 (en ligne www.rosalux.de)
- MICHEL Andrée, 2012 : *Féminisme et antimilitarisme*, éditions iXe.
- MULTITUDES, 2013 : « Chine », n° 53-54, automne 2013.
- QUERRIEN Anne, SELIM Monique, 2015 : *La libération des femmes : une plus-value mondiale*, Paris, L'Harmattan, coll. « Anthropologie critique ».
- SELIM Monique, 2013 : *Hommes et femmes dans la production de la société civile à Canton (Chine)*, Paris, L'Harmattan, coll. « Anthropologie critique ».
- TEETS C. J., 2013: "Let many civil societies bloom: The rise of consultative authoritarianism in China", *The China Quarterly*, 1-1-2013.

Bazin L., Selim Monique (2016)

Revendication masculine en Algérie, dérégulation
féminine en Chine : un travail problématique

In : Castelli Bernard (ed.), Selim Monique (ed.). *Réparer
les inégalités ?*

Paris : L'Harmattan, p. 161-173. (Questions
Contemporaines. Série Globalisation et Sciences
Sociales)

ISBN 978-2-343-08948-5